



Raccordement au réseau collectif d'eau usée

Par bouli

Monsieur,

Suite à un contrôle du spanc, son rapport conclut que le système est non conforme avec obligation de se raccorder au réseau collectif si vente. en revanche la communauté des communes m'oblige à me raccorder immédiatement. Est-ce normal ? Après réclamation, j'ai reçu une fin de non recevoir. le coût des travaux s'élève à plus de 15000? et suis dans l'impossibilité de payer une telle somme. Je souhaiterais que l'application s'en tienne au rapport du spanc. J'attends l'avis d'un connaisseur!..

Merci pour votre réponse